



18 MAI 2025 LES MONTS

PARTICIPEZ À LA 29ÈME ÉDITION

LOT A L'INSCRIPTION Remise récompenses 11H au Thirondel, suivie d'un buffet

Course nature

24.5 km La Pontdelarnaise 8h30 - 700 D+

> Randonnée 11km 8h30 - 350 D+

11 km La Baudilloise 9h30 - 350 D+

> **Course enfants** 9h30

Inscriptions sur www.chrono-start.com

MJC ST BAUDILLE

4, allée de l'Eglise 81660 PONT DE L'ARN

05.63.61.45.05 ou 06.75.92.71.82

E-mail : mjcstbaudille@wanadoo.fr





















BULLETINS D'INSCRIPTION

LES MONTS DE ST BAUDILLE DIMANCHE 18 MAI 2025

Frais d'inscription:

→ 2 Courses à pied comptant pour le Challenge du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc :

La Baudiloise 11kms : 10€ / La Pont de Larnaise 24,5kms : 18€

→Randonnée - 6€ sur place

→Course enfants - gratuit

LOT A L'INSCRIPTION

BUFFET APRES LA REMISE DES RECOMPENSES

PENSEZ A AMENER

2 EPINGLES A NOURRICE

Inscriptions en ligne sur : www.chrono-start.com

Pour ceux qui choisissent de s'inscrire à la MJC, merci d'établir le chèque à l'ordre de : MJC St Baudille et de ramener ce bulletin d'inscription ainsi que votre certificat médical impérativement avant le 14 MAI 2025.

Toutefois, les inscriptions seront ouvertes à la MJC, à partir de 7h30, le dimanche 18 MAI 2025.

(Age minimum 16 ans)			
NOM :			
Prénom :			
Adresse:			
Téléphone:			
Email:			
Date de Naissance :			
☐ Homme ☐ Femme			
Club ou Association : Licence n° : Catégorie : C J E S M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10 Autorisation parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ			
N° DE DOSSARD réservé à l'organisation:			
Modalités d'inscription: Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent remplir le PPS en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et des meilleures pratiques de santé dans le sport. Celui-ci doit être daté de moins de 3 mois à la date de la course. Pour les mineurs, un questionnaire de santé est demandé. Si le PPS revient négatif ou si une des cases OUI du questionnaire de santé des mineurs est cochée, il faudra alors fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie CADET. Si le coureur est mineur, c'est le responsable légal qui doit signer l'inscription. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je			
m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation. J'ai pris connaissance du règlement.			
m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation.			

	☐ 8H30 Course à pied — individuel LA PONT DE LARNAISE 24,5 kms (Age minimum 20 ans)	
	NOM :	
	Prénom :	
	Adresse :	
	Téléphone:	
	Email :	
	Date de Naissance :	
	☐ Homme ☐ Femme	
	Club ou Association : Licence n° :	
	Catégorie : E S M1 M2 M3 M4 M5 M6 M7 M8 M9 M10 N° DE DOSSARD réservé à l'organisation :	
□ 8H30 R	Modalités d'inscription: Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent remplir le PPS en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et des meilleures pratiques de santé dans le sport. Celui-ci doit être daté de moins de 3 mois à la date de la course. Si le PPS revient négatif, il faudra alors fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. La course est ouverte à partir de la catégorie ESPOIR. Je dégage les organisateurs de toute responsabilité dans le cadre de cette épreuve. Je m'engage à n'exercer aucune poursuite à l'encontre des organisateurs pour tout accident pouvant résulter de cette manifestation. J'ai pris connaissance du règlement. ALe	
	issance :	
	parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ	
	ourse Enfants Tour(s) du village Prénom :	
	issance :	
	parentale pour les mineurs à compléter sur place avant le départ	

Règlement de l'épreuve

La Maison des Jeunes et de la Culture de St Baudille organise <u>Dimanche 18 mai 2025</u> la 29^e édition des Monts de Saint Baudille : une randonnée de 11kms à 8h30 ; une course à pied de 24,5 kms à 8h30, une course à pied de 11,5kms à 9h30 et une course enfants à 9h.

Art.1 Les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol et accidents susceptibles de se produire dans le cadre de cette manifestation sportive.

Art. 2 La course est ouverte à tous, à partir de 16 ans pour la course de 11 km et à partir de 20 ans pour la course de 24.5 km jusqu'au master 10. Pour les coureurs licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme, la présentation de la licence est obligatoire (licence Compétition et Pass Running pour les licenciés à la FFA). Les coureurs non-licenciés doivent remplir le PPS en ligne axé sur la sensibilisation aux risques et des meilleures pratiques de santé dans le sport. Celui-ci doit être daté de moins de 3 mois à la date de la course. Pour les mineurs, un questionnaire de santé est demandé. Si le <u>PPS revient négatif</u> ou si une des cases <u>OUI</u> du questionnaire de santé des mineurs est cochée, il faudra alors fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la <u>course à pied en compétition</u>.

Art.3 Le retrait des dossards se fera à la salle du Thirondel le jour de la course de 7h30 à 9h00. Merci de prendre avec vous votre certificat médical pour parer à tout problème de transfert de celui-ci par voie informatique.

Art.4 Sécurité : les participants devront respecter les dispositions du code de la route. La sécurité sera assurée par les commissaires de course. Aucun véhicule à moteur n'est autorisé à suivre les coureurs. Le parcours est balisé.

Art.5 Afin d'éviter les problèmes de saisies informatiques, il est prudent de s'inscrire en ligne sur : www.chrono-start.com ou par courrier avant la course à l'adresse suivante : MJC St Baudille, 4, allée de l'Eglise 81660 PONT DE L'ARN ou enfin possibilité de s'inscrire sur place le dimanche 18 mai.

Art.6 Classement et récompenses : les trois premiers au scratch hommes et femmes, seront récompensés. La remise de la récompense se fait si le coureur est présent.

Art.7 L'inscription est gratuite pour la course enfants ; 10€ pour la course de 11 kms ; 18€ pour celle de 24,5 kms et 6 € pour la randonnée de 11 kms. Un lot sera offert aux 200 premiers coureurs inscrits.

Art.8 Si des concurrents abandonnent sur le parcours, ils sont priés de se faire connaître à la table d'inscription. Cette course compte pour le **Challenge du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc.**

Art.9 Le dispositif prévisionnel de secours du Castres Sport Nautique sera présent sur place lors de la manifestation. Le service médical peut arrêter un concurrent pour raison médicale.

Art.10 Les organisateurs se réservent le droit de prendre toutes décisions pour les points non prévus dans le présent règlement.

Le simple fait de participer à cette épreuve implique la pleine acceptation du présent règlement.

Fait à Pont de l'Arn Le 4 mars 2025 Le Président, Frédéric CARAYOL















